

SIPPE SUD-OUEST VERDUN PROGRAMME RÉGIONAL SANTÉ PÉRINATALE ET PETITE ENFANCE

VERDUN, VILLE-ÉMARD-CÔTE-SAINT-PAUL,
SAINT-HENRI

Le programme de *services intégrés en périnatalité et petite enfance* (SIPPE) est un programme régional développé par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Il réunit des professionnels de la santé et des intervenants de groupes communautaires pour offrir aux futurs parents ainsi qu'aux familles de jeunes enfants un suivi intensif et continu dès la douzième semaine de grossesse jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de cinq ans. Le programme SIPPE est mis en œuvre par les CSSS.

L'équipe SIPPE du CSSS Sud-Ouest Verdun met l'accent sur le travail interdisciplinaire. Des rencontres d'équipe réunissant les intervenantes SIPPE des trois CLSC du territoire se tiennent mensuellement. Ces rencontres permettent d'échanger, de bonifier le suivi des familles et d'adapter les pratiques.

LA STRATÉGIE PAS À PAS

Entrer en contact

- En plus du programme OLO¹ [œuf, lait, orange] qui est la principale porte d'entrée vers les SIPPE, des références interétablissements (CLSC et hôpital de Verdun) permettent de rejoindre de nouvelles familles.
- Une première évaluation conjointe est faite par la travailleuse sociale et l'infirmière pour établir un portrait psychosocial et offrir le programme SIPPE. Une rencontre d'évaluation avec la nutritionniste est ensuite planifiée.

Favoriser la participation

- Le suivi auprès des familles se fait de façon conjointe par l'infirmière et la travailleuse sociale par le biais de visites à domicile.
- Les intervenantes SIPPE privilégient le travail en équipe et le suivi interdisciplinaire. Par exemple, une infirmière informe une famille sur les soins au bébé pendant que la travailleuse sociale observe la réaction des parents et intervient si ces derniers montrent des signes d'incompréhension. Les autres professionnels de l'équipe de la petite enfance (orthophoniste, auxiliaire familiale, psychoéducatrice) offrent du soutien à l'équipe SIPPE lorsque nécessaire.
- Les intervenantes utilisent le « modélisation » pour interagir avec les parents. Par exemple, elles communiquent avec le bébé en mettant en application certaines techniques que les parents pourront reproduire et reformulent l'information pour s'assurer de leur compréhension.

1 Le programme OLO offre gratuitement et quotidiennement un œuf, un litre de lait, un verre de jus d'orange et un supplément de vitamines et minéraux aux femmes enceintes vivant une situation socioéconomique précaire. Ces dernières doivent contacter leur CLSC pour bénéficier du programme.

- Les intervenantes aident les parents dans leurs démarches personnelles et sont sensibles à leurs réalités. Par exemple, une intervenante accompagnera une mère au bureau de la sécurité du revenu pour faire une demande d'aide sociale ou dans un organisme communautaire famille pour participer à des activités visant à briser l'isolement.
- L'accompagnement va de pair avec un travail de sensibilisation auprès des autres intervenants du quartier pour qu'ils adaptent leurs services aux réalités et aux besoins particuliers des familles SIPPE. Un travail de partenariat est encouragé avec les ressources externes. Par exemple, il arrive qu'un centre de réadaptation communique directement avec les intervenantes SIPPE pour organiser le premier rendez-vous et s'assurer de la présence de l'enfant.
- L'infirmière SIPPE collabore avec le médecin lors du suivi médical de l'enfant, pose les questions nécessaires ou aide la mère à exprimer ses besoins.
- Les intervenantes incitent les familles à se créer un réseau d'entraide et impliquent les autres membres significatifs de la famille.
- Des activités mères-enfants sont organisées dans les locaux d'organismes communautaires en collaboration avec l'intervenante communautaire de l'organisme.
- Les intervenantes SIPPE travaillent la routine et le cadre de vie avec les parents : prendre en note les rendez-vous sur un calendrier pour s'en souvenir, apprendre à communiquer avec les éducatrices du CPE, etc.
- La nutritionniste aide les nouveaux arrivants à trouver leurs repères en faisant leurs achats. Pour encourager la participation aux ateliers sur les purées, elle offre des produits destinés aux bébés et qui sont souvent dispendieux, comme des céréales pour nourrissons.

Développer le sentiment d'appartenance

- Chaque année, les intervenantes du CSSS et d'un organisme famille partenaire se rencontrent pour revoir les rôles de chacun et présenter leurs projets respectifs.
- Des réunions d'équipe SIPPE sont organisées sur une base mensuelle pour échanger et développer une vision globale.

LES CONDITIONS GAGNANTES

- **Travailler en équipe et en interdisciplinarité** pour mieux répondre aux besoins des familles et s'adapter à leur cheminement.
- Offrir un **suivi conjoint** par une infirmière et une travailleuse sociale pour optimiser les actions et s'entraider entre intervenants.
- Les intervenantes connaissent les réalités et les ressources de leurs quartiers, et les organisatrices communautaires facilitent la **collaboration** entre elles.
- **Travailler en partenariat** avec certains organismes clés en les impliquant dans l'élaboration des projets et en écoutant leurs préoccupations.
- Offrir de **l'accompagnement dans les ressources** et sensibiliser les intervenants des organismes du territoire aux réalités des familles isolées pour mieux répondre à leurs besoins.
- **S'adapter aux besoins des familles** et travailler avec elles la reconnaissance de leurs difficultés pour les impliquer dans le suivi.
- Connaître et **impliquer les membres de la famille** étendue pour mieux comprendre les problématiques familiales.



LES DÉFIS ET LES SOLUTIONS

Défis

Des situations qui se répètent de génération en génération et qui créent parfois de la méfiance envers les services et les recommandations des professionnels.

Parfois, l'accès aux services dans des organismes communautaires ou institutionnels est difficile pour les familles. Les listes d'attente sont longues et les critères d'admissibilité ne favorisent pas toujours l'accès.

Certaines familles sont réticentes à introduire des changements.

Solutions

Écouter le vécu des familles. Prendre le temps d'expliquer pourquoi telle façon de faire est préconisée. Démontrer l'impact du changement conseillé, par exemple au plan de l'alimentation.

Offrir de l'accompagnement, sensibiliser les différents intervenants aux réalités des familles SIPPE, même les secrétaires médicales. Pour une rencontre médicale, il faut parfois investir de nombreuses heures, en commençant par retrouver la référence médicale, la carte d'assurance maladie de l'enfant, etc.

Saisir l'opportunité pour intervenir dès que la famille montre un signe d'ouverture, même si ce n'était pas prévu. Par exemple, pour les changements d'habitudes alimentaires, la grossesse est un moment propice puisque la mère est soucieuse de la santé du bébé.



LES RÉSULTATS

- Les familles qui bénéficient du suivi SIPPE récupèrent plus facilement après la grossesse. Elles développent un sentiment de confiance dans leur rôle de parent et reçoivent du soutien pour adopter une routine avec leurs enfants.
- Les familles apprennent à mieux exprimer leurs besoins et ceux de leurs enfants, elles mettent en application les conseils reçus, se créent des réseaux d'entraide et utilisent les services de la communauté.
- Les parents reçoivent un soutien pour mieux intégrer leurs enfants en CPE.
- L'intervention se fait plus en profondeur grâce au suivi conjoint.
- L'équipe SIPPE est forte d'une vision commune et bénéficie des rencontres mensuelles.
- Les partenaires sont mieux sensibilisés aux besoins et aux réalités des familles suivies par les SIPPE et sont en mesure de composer avec elles, en adaptant leurs services.
- Les organismes en petite enfance sont impliqués dans l'élaboration des activités.
- La prévention et le soutien permettent d'atténuer les tensions familiales, d'outiller les parents dans leurs habiletés parentales, de prévenir des retards de développement chez les enfants et ainsi favoriser une meilleure intégration scolaire. Ce soutien, dans certains cas, permet d'éviter le recours à la Direction de la protection de la jeunesse [DPJ].